



DOSSIER DE PRESSE

1970-2015

PANORAMA DE L'AGRICULTURE



Publication d'un panorama de l'agriculture corse

Jun 2017

Contacts Presse :

<p>Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) Cécile DELSOL Cheffe du SRISE 04.95.51.86.10 srise.draaf-corse@agriculture.gouv.fr Forum du Fangu, 8 av Jean Zuccarelli 20200 BASTIA</p>	<p>Office du Développement Agricole et Rural de Corse (ODARC) Ange BIANCHINI Service développement 04.95.58.46.21 ange.bianchini@odarc.fr Avenue Paul Giacobbi 20600 BASTIA</p>	<p>Chambre Régionale d'Agriculture de Corse Maddalena SERPENTINI Chargée de mission 04 95 32 84 40 15 maddalena.serpentini@corse.chambagri.fr Av Jean Zuccarelli 20200 BASTIA</p>
---	--	--



Sommaire

1. Communiqué de presse.....	p 3
2. La statistique agricole	p 4
3. Les règles statistiques.....	p 5
4. Le recensement agricole.....	p 6
5. Présentation du panorama	p 7
6. Notes de lecture.....	p 11



1- COMMUNIQUE DE PRESSE

Publication d' un « Panorama de l'agriculture en Corse »

Depuis plusieurs années, le Service Régional de l'Information Statistique et économique (*SRISE*) de la DRAAF de Corse collabore avec l' Office du Développement Agricole et Rural de Corse (ODARC) et la Chambre Régionale d'Agriculture de Corse à l'élaboration de publications annuelles sur l'agriculture (*les chiffres clés de l'agriculture corse, annuaire agricole corse...*).

Il est apparu pertinent d'aller plus loin en collaborant à une publication qui porterait un regard plus profond sur l'agriculture insulaire. C'est l'ambition de la présente publication qui dresse un état des lieux rétrospectif de l'agriculture corse en valorisant les données des cinq derniers recensements agricoles (1970, 1979, 1988, 2000 et 2010).

Au-delà des données économiques, de structure et de production, le document aborde l'organisation des filières et leur évolution au cours du temps. La dernière partie, « les thématiques transversales » est consacrée à des sujets à enjeux pour les années à venir.

Pour que tout un chacun enrichisse sa réflexion sur l'agriculture corse, le panorama est téléchargeable sur les sites internet de la DRAAF (<http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr>) de l'ODARC. (<http://www.odarc.fr>) et de la Chambre Régionale d'Agriculture de Corse (<http://www.corse.chambres-agriculture.fr>).

Il est également disponible sous format papier dans la limite des stocks disponibles sur demande à la DRAAF de Corse.

Contacts Presse :		
Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) Cécile DELSOL Cheffe du SRISE 04.95.51.86.10 srise.draaf-corse@agriculture.gouv.fr Forum du Fangu, 8 av Jean Zuccarelli 20200 BASTIA	Office du Développement Agricole et Rural de Corse (ODARC) Ange BIANCHINI Service développement 04.95.58.46.21 ange.bianchini@odarc.fr Avenue Paul Giacobbi 20600 BASTIA	Chambre Régionale d'Agriculture de Corse Maddalena SERPENTINI Chargée de mission 04 95 32 84 40 15 maddalena.serpentini@corse.chambagri.fr Av Jean Zuccarelli 20200 BASTIA

2- LA STATISTIQUE AGRICOLE

Un réseau de services spécialisés

La statistique agricole française repose sur un réseau de services spécialisés :

- le Service de la statistique et de la prospective (SSP) placé au sein du Secrétariat Général du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation,
- les Services régionaux de l'information statistique et économique (SRISE) au sein des Directions Régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF).

Les missions principales

1. Des missions statistiques nationales et internationales

Le SSP et les SRISE effectuent périodiquement de grandes opérations statistiques, comme le recensement de l'agriculture qui a lieu tous les 10 ans.

Plus régulièrement, ils réalisent des enquêtes auprès des agriculteurs, des industriels de l'agroalimentaire ou des collectivités territoriales, mènent des enquêtes sur l'occupation de l'espace et les caractéristiques du territoire, établissent le suivi de la conjoncture agricole et bon nombre d'indices économiques etc.

2. Une diffusion à grande échelle des résultats

La diffusion a pour média principal le site internet Agreste <http://agreste.agriculture.gouv.fr/> où les publications sont disponibles gratuitement. Cette diffusion se fait dans le strict respect du secret statistique.

3. Des missions d'aide au pilotage, d'évaluation et de prospective

Le réseau de la statistique, de l'évaluation et de la prospective élabore régulièrement des études économiques et prospectives, des évaluations, des diagnostics conjoncturels, ainsi que des prévisions à court terme. Il développe aussi des réflexions stratégiques.

4. Une coopération avec de nombreux partenaires

Les services de la statistique agricole collaborent avec les offices agricoles, les chambres d'agriculture, les organisations professionnelles, et les instituts de recherche. Le Service statistique ministériel est en charge des relations avec les organisations statistiques nationales, communautaires et internationales. Il constitue l'autorité nationale pour la production de statistiques communautaires dans le domaine de compétence du ministère. Il assure les relations avec le Conseil national de l'information statistique (CNIS).

3- LES REGLES STATISTIQUES

Le secret statistique

Les enquêtes statistiques réalisées par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation sont :

- reconnues d'intérêt public par le Conseil National de la Statistique (CNIS) qui réunit des représentants des organisations professionnelles et de l'administration,
- inscrites au programme des enquêtes statistiques obligatoires des services publics et réalisées en région par les SRISE sous la coordination du SSP.

Les données recueillies lors des enquêtes statistiques sont protégées par la loi 51-711 du 7 juin 1951 modifiée et font l'objet d'une stricte confidentialité :

- les données individuelles ne peuvent pas être transmises à d'autres services ni à des tiers,
- Aucun résultat concernant moins de trois unités, ni aucune donnée pour laquelle une unité représente 85% ou plus de la grandeur obtenue n'est publié. La diffusion de l'information est réalisée sous forme agrégée.

Des enquêtes obligatoires

En contrepartie, les exploitations ou entreprises ont une obligation de réponse aux enquêtes.

L'activité du SRISE est régie par le code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Les statistiques disponibles doivent respecter les normes de qualité et répondre aux besoins des institutions européennes, des administrations nationales, des instituts de recherche, des entreprises et du public en général.

La pertinence, l'exactitude et la fiabilité, l'actualité, la cohérence, la comparabilité entre les régions et les pays et la facilité d'accès pour les utilisateurs sont les principaux points du code des bonnes pratiques. Il renforce la confiance et l'indépendance de la statistique publique.

4- LE RECENSEMENT AGRICOLE

Le recensement agricole constitue la plus importante opération statistique menée par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Tous les dix ans, il fournit une photographie complète et détaillée de l'agriculture française.

En quoi cela consiste-t-il ?

Le recensement agricole est l'enquête statistique de référence sur le monde agricole. D'envergure nationale, elle s'intéresse à tous les aspects de l'activité agricole et tous les types d'agriculture, hormis la pêche et la sylviculture. L'opération recouvre le recueil des données terrain, leur analyse et leur diffusion sous différentes formes.

Le recensement agricole s'inscrit dans un cadre européen et mondial. Il est promu par la FAO, l'organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, dans le cadre du neuvième programme mondial de recensement de l'agriculture. Au sein de l'Union européenne, il est concerté entre les 27 États membres et régi par la réglementation statistique européenne. Au niveau national, arrêté et décret précisent les conditions de réalisation du recensement.

Qui est recensé ?

Le recensement agricole concerne l'ensemble des exploitations agricoles, qu'elles soient grandes ou petites, que l'agriculture corresponde à l'activité principale ou secondaire de l'exploitant. L'enquête se déroule auprès des chefs d'exploitation. Il s'agit d'une obligation légale à laquelle l'agriculteur doit répondre.

Que recense-t-on ?

Le recensement agricole étudie toutes les facettes de l'agriculture d'aujourd'hui. Quelques 700 données sont recueillies relevant de grandes thématiques, dont :

- § les cultures et superficies cultivées,
- § l'élevage et le cheptel,
- § les modes de protection des cultures,
- § l'équipement des exploitations,
- § la diversification des activités (tourisme vert...),
- § la commercialisation des produits (AOC, vente directe...),
- § l'emploi (salarial, emploi familial...) et le niveau de formation,
- § la gestion de l'exploitation.



5- PRÉSENTATION DU PANORAMA

5-1 Résumé

L'agriculture corse est fortement marquée par ses caractéristiques géographiques.

Elle est profondément ancrée dans son patrimoine

Si le relief et l'insularité constituent des handicaps pour la production et la commercialisation de produits agricoles, la position méditerranéenne de l'île, son climat, ses caractéristiques pédologiques, la présence de races domestiques endémiques la dote d'indéniables atouts.

En quarante ans, le visage de l'agriculture s'est transformé.

La structuration des filières a été engagée avec de beaux succès et la recherche de valeur ajoutée a permis l'émergence de nombreux signes officiels de qualité.

Parallèlement, de nombreux exploitants font le choix de l'agriculture biologique dans toutes les filières de production. La Corse fait ainsi partie des régions les plus dynamiques dans ce domaine.







Pour autant, des difficultés et des menaces continuent de peser sur l'avenir de l'agriculture corse : les résultats économiques dans certaines filières restent faibles, la population agricole vieillit et la problématique d'accès au foncier freine l'installation de jeunes agriculteurs, et ce, dans un contexte de diminution constante du nombre des exploitations depuis quarante ans. Par ailleurs, les impacts du changement climatique sont d'ores et déjà perceptibles.

L'adaptation des pratiques agricoles à ces nouvelles contraintes constituera un enjeu fort pour les années à venir.

5-2 Au sommaire

Après une présentation générale portant sur les caractéristiques du territoire, des structures et des hommes, cette publication dresse un état des lieux de l'économie agricole, des filières végétales et animales et met en perspective quarante ans de leur histoire.

La dernière partie met l'accent sur des sujets à forts enjeux pour l'agriculture corse .

	La région Corse 5		Les élevages 46
	La géographie 5		Les bovins 46
	Le découpage administratif et statistique 6		Les caprins 48
	La population 7		Les ovins 50
	Le climat 9		Les porcins 52
			L'apiculture 54
	Les structures, le territoire et les hommes... 11		Les thématiques transversales 56
	Les exploitations 11		Le secteur coopératif 56
	La dimension économique et la spécialisation 13		L'agriculture biologique 57
	L'occupation des sols 15		La qualité et la promotion des produits agricoles 58
	Les exploitants agricoles 17		Les enjeux climatiques 60
	L'emploi agricole 19		Les enjeux sanitaires 62
	L'enseignement agricole 21		Les races locales 64
	L'économie agricole 24		Glossaire 70
	L'emploi et la valeur ajoutée 24		Références bibliographiques 74
	Le revenu agricole 25		Notes 75
	Les aides de la politique agricole commune (PAC) 26		
	Les autres aides à l'agriculture 27		
	La valeur des terres 28		
	Les cultures..... 30		
	La vigne 30		
	Les agrumes et le kiwi 32		
	Les fruits d'été 35		
	L'olive 37		
	Les fruits à coque 39		
	Le maraichage 42		
	Les céréales 44		

5-3 La structuration des fiches

- Fiche type de présentation des principales données structurelles et économiques de portée générale :

Pour une approche synthétique

Pour aller à l'essentiel

Les structures, le territoire et les hommes



Les exploitations

Chiffres-clés

- 2 810 exploitations
- 168 000 ha de SAU

Caractéristiques

Les exploitations agricoles corses ont une SAU moyenne de 60 hectares, soit 5 hectares de plus que la moyenne de France métropolitaine. Cette taille est principalement liée à la présence importante de surfaces toujours en herbe (STH) exploitées en élevage extensif par les troupeaux. Ainsi, les 1 812 exploitations qui déclarent de la STH au RA 2010, en détiennent en moyenne 79 ha.

Évolution

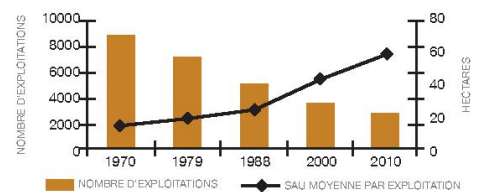
Le nombre d'exploitations a diminué de 68 % entre les recensements de 1970 et 2010, taux comparable à l'évolution nationale. Mais cette évolution n'a pas suivi le même rythme sur toute la période : la diminution a été plus brutale en Corse que sur le continent de 1970 à 1988 (moins 42 % contre moins 36 % en France métropolitaine). A partir des années 1990, au contraire, le nombre d'exploitations a mieux résisté en Corse.

La SAU des exploitations s'est également beaucoup mieux maintenue que sur le continent, notamment grâce à l'augmentation des surfaces toujours en herbe. Celles-ci connaissent une forte croissance fin des années 1980 - début des années 1990 suites aux réformes de la PAC destinées à soutenir plus largement l'élevage extensif et les zones défavorisées (PMTVA, ICHN).

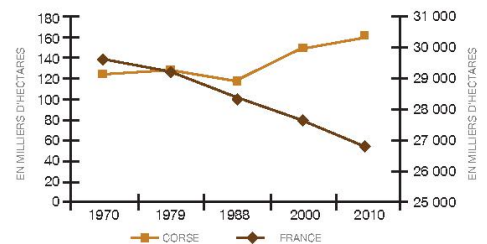
En cohérence avec ces évolutions, la SAU moyenne par exploitation a été multipliée par quatre, passant de 15 hectares en 1970 à 60 hectares en 2010, alors que la moyenne nationale triplait à peine sur la même période. Depuis 2000, la SAU moyenne régionale est supérieure à la SAU nationale.

Fait marquant, ces évolutions sont susceptibles de varier selon le contexte. La SAU totale estimée lors de l'enquête sur la structure des exploitations agricoles de 2013 était en baisse suite à une refonte des déclarations de surface intervenue après le RA 2010. Mais la réforme de la PAC de 2015 devrait entraîner à nouveau une hausse de la SAU avec l'augmentation probable des surfaces toujours en herbe déclarées.

Moins d'exploitations mais des exploitations plus grandes



Progression de la SAU des exploitations



Progression de la SAU des exploitations

	1970	1979	1988	2000	2010	ESEA 2013*	
Nombre exploitations	Corse	8 884	7 038	5 116	3 578	2 810	2 626
	France	1 587 607	1 262 669	1 016 755	663 807	489 977	451 606
SAU totale des exploitations (ha)	Corse	134 101	134 901	125 254	155 888	167 896	159 000
	France	29 904 203	29 496 572	28 595 799	27 856 313	26 963 252	27 622 527
SAU moyenne par exploitation (ha)	Corse	15	19	24	44	60	61
	France	19	23	28	42	55	61

* : données estimées

Sources des graphiques et Tableau : Agreste - Recensements agricoles 1970 à 2010 - ESEA 2013

11

Pour approfondir

Pour mieux comprendre

➤ Fiche type de présentation des principales filières végétales et animales :

Pour une approche synthétique
Les données principales

Pour aller à l'essentiel
Organisation de la filière
et productions

Les élevages



Les porcins

Chiffres-clés

- 270 élevages
- 4 000 truies
- 9 000 porcs abattus en abattoir

Caractéristiques

L'élevage porcin produit essentiellement de la charcuterie. Depuis 1970, le nombre d'exploitations détentrices de porcs a diminué de plus de 77 % et le cheptel de mères s'est réduit de 35 %.

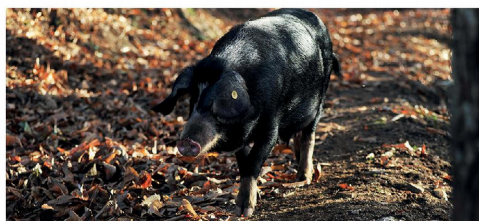
Structure : L'Œtex porcin représente un peu plus de 1 % de la PBS régionale et mobilise moins de 3 % de la SAU.

Production principale : Charcuterie.

Organisation : Le Syndicat Salameria corsa regroupe les producteurs engagés dans l'AOP charcuterie. L'ARGRPC (Association régionale de gestion de la race de porc corse) gère le schéma de sélection de la race porcine Nustrale, support des produits AOP. L'AREP (Association régionale des éleveurs porcins) travaille actuellement à la mise en place d'une certification Label Rouge de porc fermier né et élevé en Corse.

Valorisation :

- AOP « Prisuttu », « Coppa di Corsica » et « Lonzu » : 103 adhérents en 2014.
- Agriculture biologique : En 2014, on dénombre 2 producteurs de porcs et 30 truies mères.



Économie et emploi

UTA : Après s'être légèrement accru durant la décennie 1970, le nombre d'UTA a diminué de 1 000 unités entre 1979 et 2010, passant de 1 332 à 332.

Âge du chef d'exploitation : L'âge moyen du chef d'exploitation se maintient autour de 47 ans sur la période 1970-2010 malgré une diminution à 38 ans en 1979.

Féminisation de la profession : Le nombre de femmes chef d'exploitation augmente sensiblement entre 1970 et 1979, passant de 69 à 112, puis diminue les décennies suivantes jusqu'à atteindre 41 en 2010. Toutefois, en proportion, la part de femmes tend à s'accroître sur la période.

Évolution	1970	1979	1988	2000	2010
Nombre d'exploitations détentrices de porcs	1 167	1 174	818	404	263
Nombre de mères	4 000	5 600	4 200	2 700	2 600

Sources : Agreste - Recensements agricoles 1970 à 2010

Principaux produits de l'élevage porcin	Têtes	Tonnage (tce)
Ensemble porcins	29 040	3 358
dont porcelet	580	10
dont porcs charcutiers	21 775	2 317
dont truies et verrats de réforme	6 685	1 033

Source : Statistique Agricole Annuelle 2014

Créât. photographique : ODEARC

Pour approfondir
Données socio-économiques
Evolution

Pour mieux comprendre
Séries et graphiques

Évolution

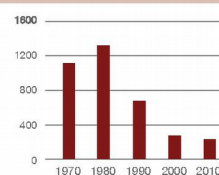
- Dans la Corse rurale traditionnelle, deux aspects de l'élevage de porcs coexistent :
 - l'élevage d'un animal par chaque famille paysanne pour sa propre consommation, (*u mannarinu*) ;
 - l'élevage extensif de troupeaux dans les forêts et maquis aux alentours des villages (*porchi di banda* ou *porchi di foresta*).
- Après 1945 : la société rurale insulaire se modifie profondément du fait, notamment, du départ des actifs. L'élevage du porc de basse-cour disparaît tandis que l'élevage extensif se maintient.
- A partir des années 1960, des verrats de races amélioratrices sont introduits dans les élevages. La race porcine locale subit plusieurs vagues de croisements.
- Années 1970-1980 : des saisonniers commencent à produire de la « charcuterie corse » à partir de viande de porc exogène. Quelques producteurs porcins prennent conscience des enjeux patrimoniaux liés à la préservation, à la fois, de leur savoir-faire et de la race de porc locale.
- Années 1990 : échec de plusieurs tentatives de structuration technique et économique de la filière. Une association départementale pour la reconnaissance du porc corse est tout de même créée en 1994.
- Années 2000 : constitution, en 2001, du syndicat porteur du projet d'AOC. La race de porc Nustrale est reconnue par la CNAG en 2006.
- L'AOC pour trois pièces de charcuterie est obtenue en 2012 et l'AOP, en 2014.

Objectifs de filière pour la période 2015-2018 dans le cadre du Plan d'Avenir :

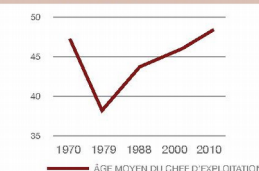
- Gestion et développement des produits sous AOP.
- Démarche de reconnaissance en AOP pour le saucisson sec.
- Amélioration de la notoriété de la charcuterie AOP.
- Développement et amélioration génétique de la race porcine Nustrale.
- Encadrement des éleveurs-transformateurs AOP.
- Démarche d'obtention du Label Rouge.

Pour se projeter
Stratégie de développement

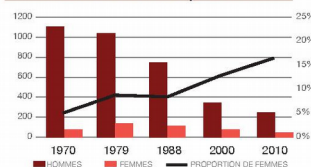
Évolution du nombre d'UTA



Évolution de l'âge moyen du chef d'exploitation



Évolution du nombre d'hommes et de femmes chef d'exploitation



Sources : Agreste - Recensements agricoles 1970 à 2010

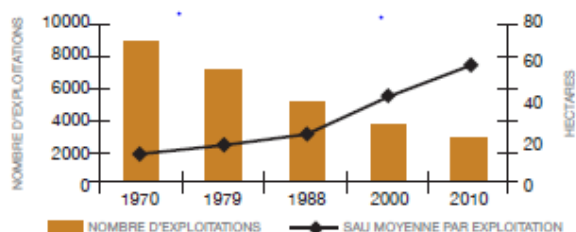
Les élevages

6- NOTES DE LECTURE

6-1 Données socio-économiques

Les exploitations agricoles

Moins d'exploitations mais des exploitations plus grandes



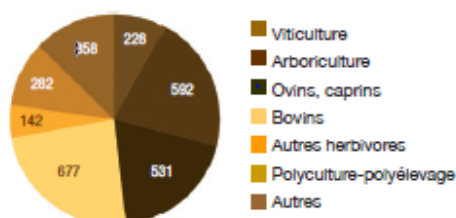
La Corse compte 2 810 exploitations en 2010.

Le nombre d'exploitations agricoles a diminué de 68 % entre les recensements agricoles de 1970 à 2010, taux comparable à l'évolution nationale sur la même période, mais à un rythme différent.

A partir des années 1990, le nombre d'exploitations a mieux résisté en Corse (baisse de 45 %) que sur le continent (baisse de 52 %).

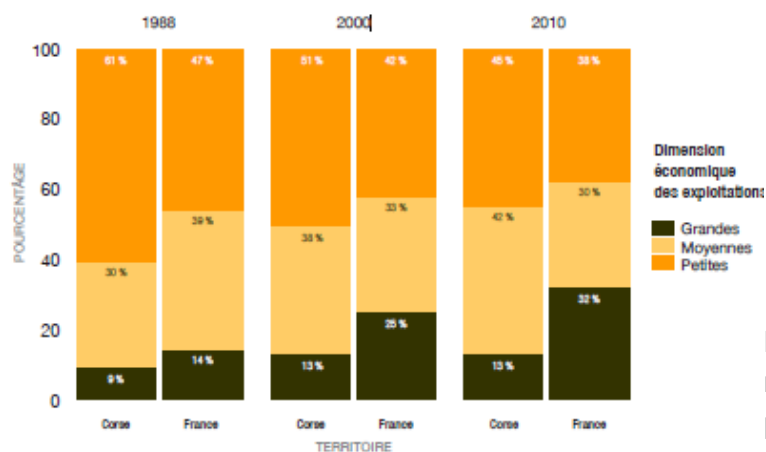
La dimension économique et la spécialisation

Répartition en nombre d'exploitations selon leur spécialisation



Les quatre principales productions agricoles régionales (viticulture, arboriculture, élevage de bovins, élevage d'ovins et de caprins) constituent les trois quarts des exploitations corses et l'élevage de ruminants, près de la moitié à lui seul.

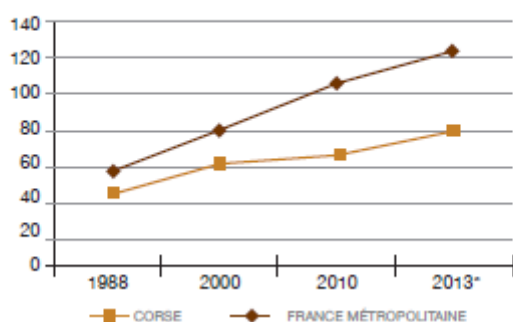
Une part de grandes exploitations qui ne progresse plus



Le paysage agricole insulaire est majoritairement composé de petites et moyennes exploitations. Les grandes exploitations ne représentent que 13 % des exploitations corses (contre 32 % en France métropolitaine).

Entre 1988 et 2010, le nombre de petites exploitations a diminué d'environ 60 % en Corse comme sur le continent. Les restructurations se sont faites localement plutôt en faveur des exploitations de moyenne dimension économique.

PBS moyenne par exploitation (en milliers d'euros)



La Production Brute Standard (PBS) moyenne par exploitation est de 65 000 €, très inférieure à la moyenne nationale qui est de 105 000 €. Elle a progressé de 45 % entre 1988 et 2010. Elle varie fortement selon les productions : de 29 000 € pour l'orientation technico-économique (Otex) bovin viande à 298 000 € pour l'Otex viticulture.

L'occupation des sols

Avec 72 % de la surface régionale (871 675 ha) en bois, landes ou maquis, selon les critères de l'enquête teruti, la Corse est avant tout une région avec des espaces naturels importants.

C'est également la région ayant le plus faible taux de surface artificialisées (4 % contre 9% au niveau national) mais ce taux a fortement progressé ces dernières années (+ 47 % entre 2006 et 2014, plus forte progression au niveau national).

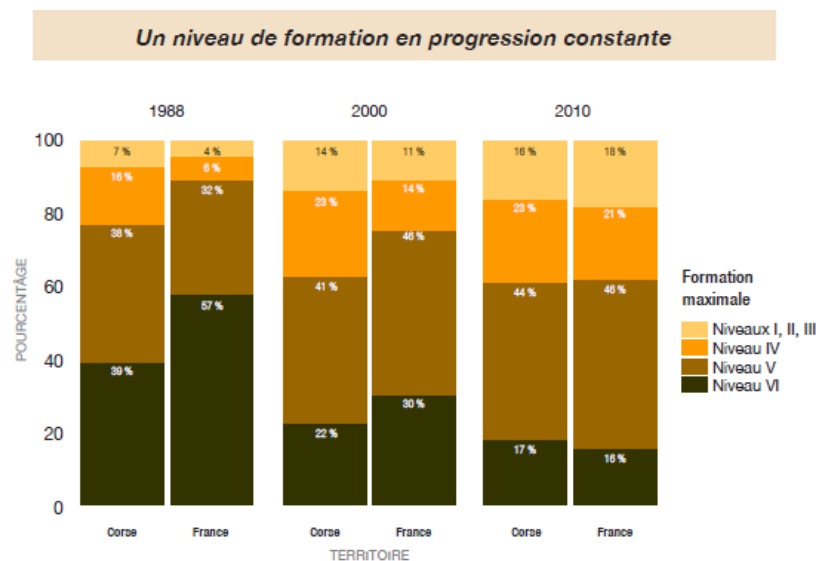
Les exploitants agricoles

3 000 exploitants dont 2 810 chefs d'exploitation.

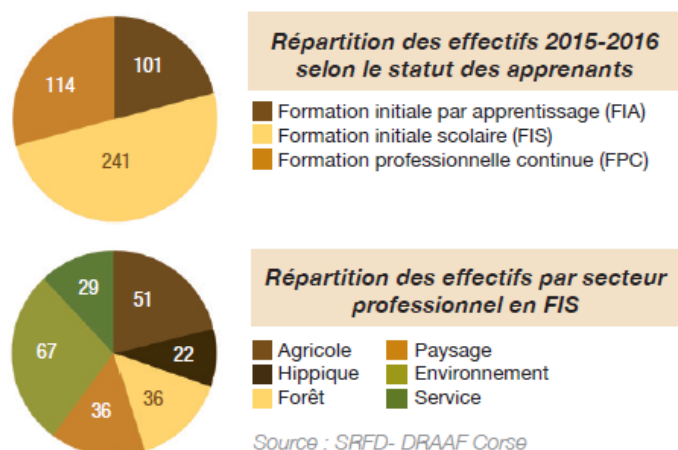
Comme sur le plan national, la population agricole vieillit (moyenne d'âge 51 ans). Plus de la moitié des exploitants interrogés en 2013 ne savaient pas qui leur succéderait.

La part des femmes chefs d'exploitations a doublé au cours des quarante dernières années passant d'à peine 11 % en 1970 à 23 % en 2010

4 exploitants sur dix ont au moins le niveau BAC. 5 pour les moins de 40 ans.



L'enseignement agricole



2 établissements publics d'enseignement agricole et 1 centre de formation privé, préparent à des diplômes du niveau V (CAPa) au niveau III (BTSA).

En 2015-2016, les deux EPLEFPA regroupaient 456 apprenants dont plus de 50 % inscrits comme élèves et étudiants, en formation initiale scolaire (FIS). L'agriculture est de loin le secteur privilégié par les jeunes inscrits dans ces établissements (30 %), principalement dans des diplômes de niveau IV (Bac pro et Bac techno) et de niveau III (BTSA ACSE).

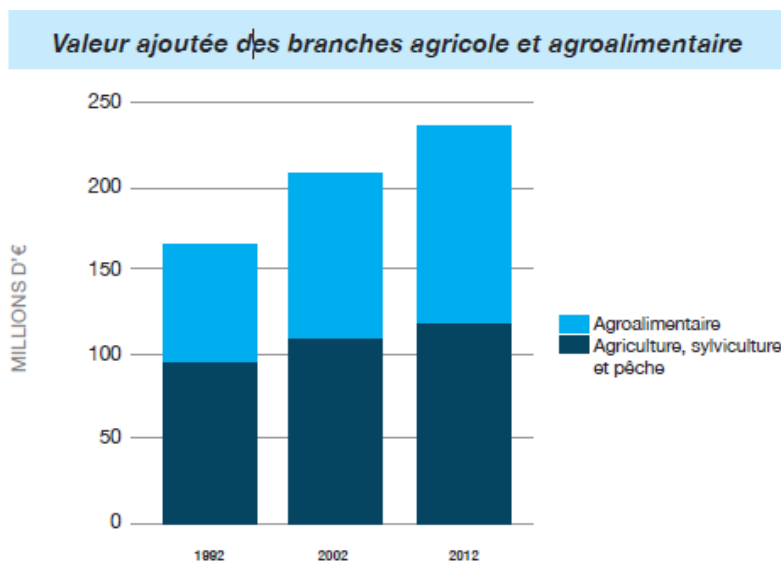
L'installation des Jeunes agriculteurs (JA) reste une priorité de l'enseignement agricole. Les diplômes ouvrant droit aux aides à l'installation en agriculture et reconnus pour octroyer la capacité professionnelle agricole, sont accessibles par toutes les voies de formation dans les 2 établissements publics.

L'emploi et la valeur ajoutée agricole et agroalimentaire

Avec respectivement 4 000 et 2 600 emplois, l'agriculture et l'agroalimentaire représentent 5,3 % de l'emploi régional soit un taux légèrement supérieur à la moyenne nationale (5,1%).

La main-d'œuvre familiale (chefs d'exploitation, co-exploitants et les membres de leur famille) constitue plus de 70 % du volume d'emploi agricole.

Les 30 % restant se répartissent en 24 % de salariés permanents et 6 % de main d'œuvre saisonnière. Les salariés sont principalement employés dans les exploitations viticoles et arboricoles.



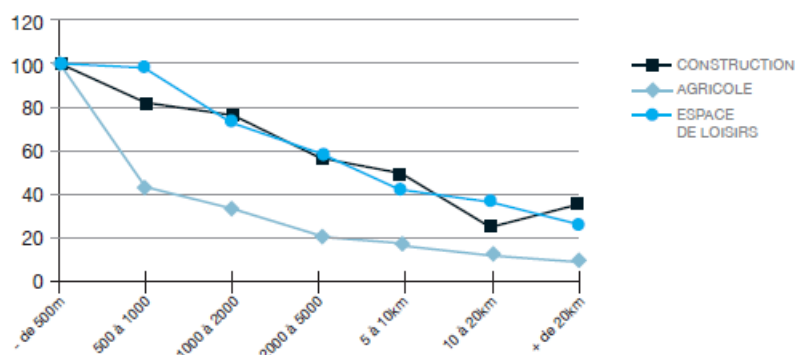
De 1992 à 2012, la valeur ajoutée de la branche agricole est restée stable, autour de 100 millions d'euros. Parallèlement, la valeur ajoutée de la branche agroalimentaire a quasi doublé passant de 68 à 120 millions d'euros. Le marché de l'agroalimentaire apparaît comme structurellement porteur et dynamique.

La valeur vénale des terres

En 2015, le prix des terres agricoles est en moyenne de :

- 5 000 € l'hectare de terre labourable
- 2 500 € l'hectare de surface en herbe
- jusqu'à 28 000 € l'hectare de vigne AOP
- 14 000 € l'hectare de vigne hors AOP

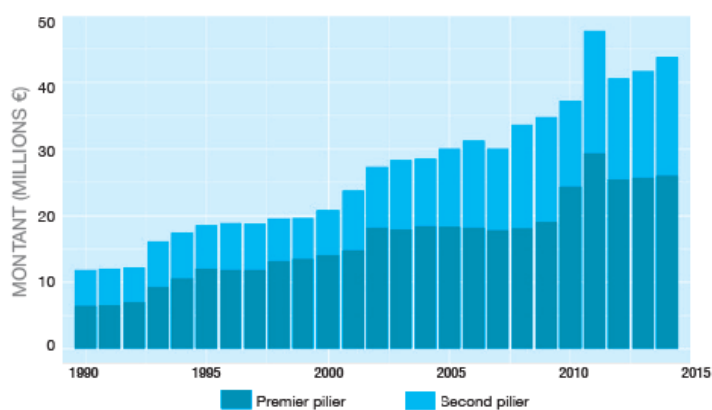
Indice d'évolution du prix des terres selon la distance à la mer



Des analyses DRAAF-2015 (Source DIA SAFER) montrent que le prix varie fortement selon la distance à la mer : si cela paraît compréhensible pour des terrains à bâtir, l'effet sur les terres agricoles est plus surprenant car on compare des terres ayant des qualités agronomiques similaires. Cette variation de prix est déconnectée de la rentabilité économique agricole mais la pression de l'urbanisation et du tourisme fait monter le prix, avec un changement toujours possible de la destination du terrain.

Les aides à l'agriculture

Aides par pilier - Région Corse



Source : Agreste - comptes de l'agriculture

Environ 1 700 exploitations bénéficient en Corse des aides de la politique agricole commune (PAC).

Comme sur le plan national, les aides du premier pilier (environ 25 millions d'euros) et du second pilier (environ 15 millions d'euros) ont connu une progression constante jusqu'en 2011. En Corse, la progression favorable des aides s'est poursuivie après 2011.

Dans le cadre de la nouvelle PAC 2014-2020 qui se veut plus verte et plus juste, la Corse bénéficie du rééquilibrage des aides en faveur des territoires défavorisés.

Au delà de la PAC, 7,7 millions d'euros ont été mobilisés pour l'agriculture dans le cadre du Programme Exceptionnel d'Investissements entre 2002 et 2012.

Les filières agricoles corse ont bénéficié également de plusieurs plans de soutien consécutifs depuis 2005 qui ont permis de soutenir, dynamiser et développer l'agriculture corse :

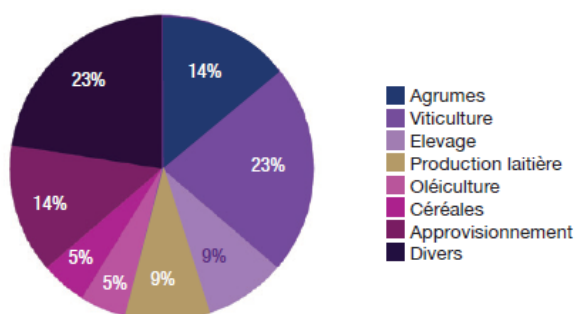
- plan de relance 2005-2007 (25 millions d'euros)
- plan de consolidation 2008-2010 (19 millions d'euros)

- plan d'amplification 2011-2013 (21 millions d'euros)

6-2 Les thématiques à forts enjeux

La coopération agricole

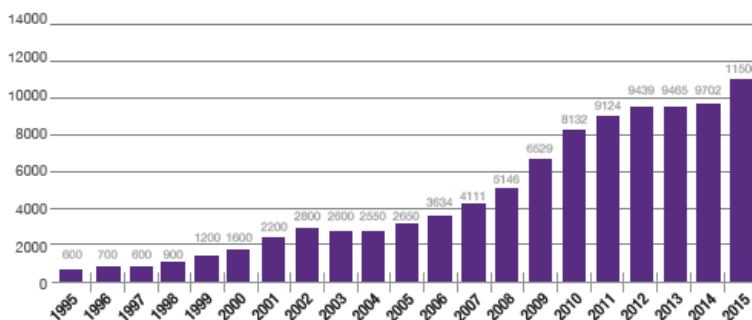
Part des différents secteurs dans la coopération



Les 29 structures collectives (coopératives agricoles et filiales, SICA et CUMA) représentent 895 exploitations engagées en coopérative. Elles génèrent environ 105 millions d'euros de chiffre d'affaires global et emploient 350 salariés.

L'agriculture biologique

Evolution des surfaces bio et en conversion (en ha)



Source des graphiques : Interbio Corse

Selon l'Agence BIO, l'agriculture biologique représente en Corse 7,3 % de la SAU (3e rang français) et 11 % des exploitations.

Le nombre de producteurs engagés en agriculture biologique a plus que doublé ces dix dernières années, passant de 124 en 2005 à 302 en 2015.

Toutes les productions agricoles de Corse sont représentées au sein de la filière biologique.

Les surfaces dédiées à l'élevage sont les plus importantes (7 232 ha), suivies de celles consacrées à l'arboriculture (1 312 ha), à la viticulture (726 ha) et à la culture de plantes à parfum aromatiques et médicinales - PPAM (218 ha).

La qualité et la promotion des produits agricoles

La Corse est riche de produits aux caractéristiques particulières pouvant être liées à leur composition, à leurs méthodes de production ou de transformation. Cette distinction qualitative et identitaire est reconnue et attestée par de nombreux signes officiels de qualité (notamment 16 AOP, 5 IGP et 2 labels rouges) qui apportent une véritable valeur ajoutée aux produits.

Les enjeux climatiques

Les changements climatiques attendus au cours des années à venir auront un impact direct sur l'agriculture, notamment par la diminution de la ressource en eau, la baisse des rendements, la modification des calendriers des pratiques culturales et viticoles et l'extension géographique des pathogènes et ravageurs de culture.

Les politiques publiques mises en œuvre visent à réduire l'impact de ces changements à travers deux objectifs majeurs :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre
- le développement des pratiques agro-écologiques

Les enjeux sanitaires

La position géographique de la Corse, son climat méditerranéen et l'afflux de visiteurs en période estivale l'exposent particulièrement à l'introduction et à l'implantation de maladies animales ou végétales considérées aujourd'hui comme exotiques en France métropolitaine.

Par les pertes de production qu'elles occasionnent directement ou indirectement, les crises sanitaires ont des conséquences socio-économiques significatives.

La prévention des risques et la gestion des crises sanitaires s'organisent autour de deux grands axes :

- pour les maladies non présentes : éviter leur introduction sur le territoire ;
- pour les maladies présentes : parer à leur dissémination en contenant les foyers avérés.

Un réseau de surveillance associe les services de l'État sous l'autorité du préfet, les vétérinaires sanitaires et les professionnels agricoles.

Les races locales

Les races locales corses (chèvre, brebis, vache, porc, cheval et abeille) particulièrement rustiques et adaptées au territoire constituent un patrimoine vivant indéniable.

Ces dernières années, dans un contexte de diminution du nombre d'élevages, le maintien des effectifs et la conservation de ces races reste un enjeu pour l'avenir.